CFPPA UFA de l'Allier

BTSA Aménagements Paysagers *Apprentissage*

La formation **BTSA Aménagements Paysagers** vous permet de préparer un **diplôme de niveau 5** et d'acquérir une **expérience professionnelle** par la voie de l'apprentissage pour accéder à un **emploi salarié** de type :

- responsable de chantiers * en entreprise du paysage
- responsable de structure paysagère sportive ou de loisirs
- technicien en bureau d'études *
- agent technique au sein d'une collectivité (services espaces verts…)
- technico commercial dans la filière horticole ou paysage…

Après obtention du diplôme, il est possible **de poursuivre les études** une licence professionnelle (spécialité choisie) ou encore d'intégrer une école d'ingénieur par concours ou classe préparatoire. Il est également possible d'affiner ses connaissances avec un certificat de spécialisation.

Conditions d'inscription et pré-requis :

-Avoir un diplôme de niveau 4 (bac)

-Conclure un contrat d'apprentissage de 2 ans avec une structure en aménagements paysagers (entreprises d'espace verts, service espace vert de collectivités territoriales).

Public cible : candidats de 16 à 29 ans

Modalité de sélection des candidats : sur entretien

Calendrier : formation de Septembre à Juillet n+2
Pour une entrée en cours de formation, merci de nous contacter.

Le délai d'accès à la formation est en fonction du début du contrat d'apprentissage

Principales activités et conditions d'environnement du métier de responsable de chantiers :

«Vous exercez en entreprise d'espaces verts ou en collectivité, vous pourrez contribuer à l'élaboration des projets, prévoir, planifier, organiser, encadrer et réaliser des chantiers d'aménagements extérieurs.

Vous pourrez en assurer les tâches administratives et financières.

En relation directe avec les clients et les fournisseurs, vous avez une mission de communication au sein de la structure qui vous emploi. »

ORGANISATION DE LA FORMATION

En entreprise, l'apprenti encadré par le maître d'apprentissage se forme 55 semaines sur 2 ans.

Au CFPPA, la formation alterne entre apports techniques en salle avec des formateurs spécialisés et l'utilisation massive des nouvelles technologies, visites techniques, interventions d'experts, pratiques en aménagements paysagers, pédagogie de projets sur des demandes réelles et des mises en situations concrètes.

Les séances au centre de formation représentent 1 365 h modularisées sur 4 semestres, soit **39 semaines de formation sur 2 ans.**

Possibilité d'adapter le parcours en fonction des acquis du candidat (tests de positionnement, VAA)

Taux d'insertion et de satisfaction des apprentis :

Taux d'insertion professionnelle : 100% (dont 42% en poursuite d'étude)

Taux de satisfaction : 70%

Les indicateurs de résultats sont disponibles sur : www.inserjeunes.education.gouv.fr

Frais pédagogiques, rémunération et financement :

La formation par apprentissage est gratuite pour les apprenants.

Rémunération et financement : se reporter à la plaquette « CFPPA de l'Allier formations par apprentissage ».

Ce diplôme est également accessible par la VAE et la formation continue.

Accessibilité au public en situation de handicap :

Les locaux sont adaptés à l'accueil de public en situation de handicap. Des aménagements d'épreuves et des plans d'accompagnement personnalisés vous seront proposés si besoin.

CONTENU DE LA FORMATION

Modules d'enseignements généraux – (1/3 du temps de formation)

Techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation
Traitement des données
Langue vivante
Education physique et sportive
Technologies de l'information et du multimédia
Organisation économique sociale et juridique

Modules professionnels scientifiques et techniques

Les contextes et les déterminants des aménagements paysagers
Connaissance des végétaux et gestion des espaces paysagers
Techniques d'implantation et de construction pour l'aménagement paysager
Gestion technico-économique des chantiers
Participation à l'élaboration d'un projet d'aménagement paysager

Modules initiatives locales

Innovations technologiques au service l'aménagement paysager
Eco pâturage

Accompagnement personnel à la préparation aux épreuves terminales, accompagnement à l'insertion professionnelle.

Evaluation

Le diplôme BTSA AP est attribué pour 50% des coefficients en épreuves nationales terminales et 50 % des coefficients en CCF (contrôles en cours de formation). Le candidat n'a pas la possibilité de valider uniquement des blocs de compétences.

Taux de réussite : 67% *(Taux de réussite national : 66%)*

Les + :

Etablissement équipé en matériel et logiciels dédiés : Conception et Dessin Assistés par Ordinateur (CAO – DAO)
Partenariat avec l'institut d'horticulture et de paysage de Reus (Espagne)
Mobilité Erasmus possible

Contact : Amandine Thuard 06 72 83 13 13
Château de Neuville - 03000 NEUVY - 04 70 46 43 67
cfppa.moulins-neuville@educagri.fr
www.agriallier.fr

Freepik.com

Version du 02/12/2022